

Saint-Denis, le 13 août 2009

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
public ou privé

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école
publique ou privée

Pour attribution

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale de circonscription

Monsieur le directeur diocésain de
l'enseignement privé

Mesdames, Messieurs les maires

Pour information

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Médecin
Conseiller
Technique
du Recteur

Affaire suivie par
Frédéric LE BOT
Téléphone
02 62 48 13 01
Fax
02 62 73 19 35
Courriel
frederic.le bot
@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Plan national de lutte contre une pandémie grippale

Réf. : Circulaire ministérielle n°2008-021 du 08/01/2008 (BOEN n°8 du 21/02/08)

Site académique [http : www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr), rubrique zoom sur « actualité santé »

Courrier SG/n°2 en date du 26 août 2008, relatif aux mesures de précaution et
de prévention à prendre face à un risque d'épidémie d'un virus respiratoire

Note de Monsieur le recteur en date du 4 mai 2009

Comme vous le savez les épidémies de grippe saisonnière montrent que le taux
d'enfants atteints est toujours plus élevé que celui des adultes. Les enfants portent
une quantité de virus relativement plus importante que les adultes. A ce titre, leur
pouvoir d'infection est élevé et ils constituent un vecteur très important de
dissémination du virus de la grippe, notamment au sein de leur famille.

C'est pourquoi en raison du développement de la grippe A H1N1v et de la grippe
saisonnière à La Réunion, je vous demande de bien vouloir rappeler à l'ensemble de
la communauté éducative les règles d'hygiène de base et les principales mesures de
prévention à prendre face à un risque d'épidémie d'un virus respiratoire :

- se couvrir la bouche chaque fois qu'on tousse ;
- se couvrir le nez chaque fois qu'on éternue ;
- se moucher avec des mouchoirs papier à usage unique, jetés dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- ne cracher que dans un mouchoir papier à usage unique, jeté dans une poubelle si possible recouverte d'un couvercle ;
- un lavage des mains plusieurs fois par jour en comptant jusqu'à 30.

Vous veillerez dès lors de vous assurer de la mise à disposition dans tous les
sanitaires du savon liquide, d'essuie-mains jetables et de poubelles contenant des
sachets plastiques conformément à mes recommandations en date du 4 Mai. Vous
veillerez particulièrement aux règles d'hygiène pour l'enlèvement de ces déchets
(fiche C2)

Vous vous assurerez que les affichettes de couleurs vertes de l'INPES et du ministère
de la santé, relatives aux gestes d'hygiène « barrière » destinés à limiter la
propagation des infections respiratoires sont bien mises en place dans votre
établissement.

Vous trouverez ces affichettes sur le site académique (5 affichettes élèves : éternuements, lavage des mains, poubelle, synthèse enfants, macaron enfant et 4 affichettes adultes : lavage des mains, poubelle, masque, synthèse).

Vous demanderez dès la rentrée à vos équipes pédagogiques de faire une information simple et précise à tous leurs élèves sur les mesures « barrières » et d'hygiène à respecter face au risque épidémique de manière impérative. Vous disposez à cette fin de documents dans la même rubrique du site académique (fiches C1, C2, C4 du plan pandémie grippale). Ces informations doivent être reprises régulièrement par les professeurs des écoles, les professeurs principaux et de SVT, afin qu'elles soient partagées par toute la communauté éducative et maîtrisées par les élèves

Par ailleurs, je vous recommande de doter vos infirmeries d'un stock de masques chirurgicaux anti projection (50 à 100 masques) destinés si possible aux personnes qui seraient **malades** dans l'établissement. En effet, les porteurs de symptômes (toux, fièvre, dyspnée, courbature ou asthénie) doivent être écartés des activités collectives et placés dans un local tel, par exemple, que l'infirmerie de l'établissement, dans l'attente de leur retour à domicile afin de consulter leur médecin traitant, qui prendra les mesures adaptées.

Pour le premier degré, vous installerez l'élève malade dans un local autre que la classe en attendant sa prise en charge par ses parents que vous aurez informés afin qu'il consulte son médecin traitant.

Dans tous les cas, les contacts rapprochés de ces élèves avec des tiers doivent être limités au strict nécessaire. L'usage de savon ou de solution hydro alcoolique pour désinfection fréquente des mains doit compléter ce dispositif.

Vous veillerez à renforcer les mesures d'entretien des locaux, à savoir : aération et ménage des locaux avec notamment nettoyage des surfaces et articles partagés avec d'autres (tables de classe, poignées de porte, chasses d'eau, jeux, matelas...). Ce nettoyage peut être réalisé avec les produits ménagers habituels ou du savon et de l'eau chaude. Vous vous assurerez que le personnel effectuant ce ménage soit équipé des gants utilisés habituellement pour cette tâche.


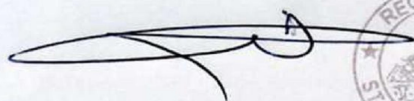
Je vous rappelle que toute décision de fermeture d'établissement appartient au ministre de la santé ou au préfet dans le cadre de ses pouvoirs de police.

La situation épidémiologique évoluant rapidement ces mesures peuvent être à tout moment modifiées. C'est pourquoi je vous demande d'être vigilant aux instructions actualisées que je pourrais être amené à vous transmettre dans les jours qui viennent.

Enfin, vous pouvez télécharger sur le site académique à l'adresse suivante : www.ac-reunion.fr, rubrique zoom sur « actualité santé » tous documents concernant la grippe.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en oeuvre de ces instructions.

Le Recteur



Mostafa FOURAR